

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain



Consultation publique au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le projet d'agrandissement du
lieu d'enfouissement technique à Champlain

Christiane Bernier

Citoyenne préoccupée par les changements climatiques

Citoyenne préoccupée de l'avenir de nos enfants

Trois-Rivières, Québec

31 mai 2023

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca

On fera quoi après 20 ans?

On fera quoi après 20 ans d'utilisation du site : la question a été posée aux responsables du projet et la seule réponse obtenue est « Il faudra fermer et ouvrir ailleurs ».

Selon les ingénieurs de Matrec, le site prévoit une augmentation moyenne de 8 % de matières résiduelles par année. C'est un non-sens.

La solution n'est pas d'agrandir des sites d'enfouissement, car cela va régler le problème seulement qu'à court terme. 20 ans c'est demain.

Dans les faits, nous analysons le problème par le mauvais bout. Il faut regarder le problème du manque de place pour l'enfouissement comme le symptôme d'une maladie appeler « consommation croissante » ou « consommation irréfléchie ». Le problème n'est pas le manque de place, mais la surconsommation. Cette façon d'utiliser les ressources de la planète est insoutenable. Il faut plutôt utiliser l'argent prévu à l'agrandissement des sites à éduquer la population à réduire leur consommation et à encadrer l'industrie en ce qui a trait à la mise en marché de leurs produits. Il faut sérieusement se diriger vers une décroissance organiser. Nous serons bien mal en point si on ne s'y dirige pas de façon volontaire. Sinon, nous ne finirons plus d'agrandir les sites d'enfouissement.

Une perte de 3 milieux humides totalisant 2,5 ha que l'on n'a pas les moyens environnementaux de détruire.

Énercycle devra déboursier seulement 575 000\$ de compensation pour la perte de ces milieux. Les services écosystémiques que ces milieux humides fournissent à l'humain est de beaucoup supérieur. D'autant plus de 100 millions \$ dorment déjà dans les coffres du gouvernement du Québec en ce moment pour compenser les milieux humides remblayés à ce jour, montants qui ne sont pas encore utilisés à la compensation.

De plus, comment l'humain peut-il penser qu'il peut remplacer un milieu humide qui a pris des milliers d'années à se construire?

Le Québec est dans le négatif en ce qui a trait à la protection des milieux humides et à la

lutte aux changements climatiques. Nous avons besoin d'un gain net en superficie. Conserver ce que l'on a actuellement n'est pas suffisant. Non seulement il faut cesser de développer dans ces milieux, mais il faut en restaurer. Devons-nous le rappeler que les milieux humides séquestrent le carbone, encore plus efficacement que les arbres, réduit les îlots de chaleur, ils sont des régulateurs des niveaux de l'eau, rechargent les nappes phréatiques, réduisent les inondations, filtre l'eau polluée, protège contre l'érosion et conserve la densité biologique. Nous avons tous intérêt à les protéger comme étant vitaux.

Espèces floristiques et fauniques précaires

Selon Tetra Tech, il y aurait une perte potentielle d'une espèce à statut précaire qui est présente dans la tourbière boisée MH1 (Woodwardie de Virginie- une espèce floristique) et selon Tetra Tech, il n'y en aurait aucune observée, au cours des visites de caractérisation, à l'extérieur de la zone tampon.

Toujours selon Tetra Tech, la salamandre à quatre orteils sont présentent dans certains habitats et milieux humides, mais aucune n'a été repérée dans la tourbière MH1 et dans le marécage MH2.

Toujours selon Tetra Tech, les inventaires ont permis de confirmer la présence du Pioui de l'Est aux stations dans l'érablière rouge à sapin baumier. Cette espèce est considérée comme préoccupante en vertu de la Loi sur les espèces en péril au Canada. Comme moyen d'atténuation, la compagnie fera les travaux requis, pour aménager les cellules, de façon progressive et à l'extérieur de la période de nidification des oiseaux.

Encore ici, il faut se poser la question : même une fois les cellules aménagées, les lieux ne seront plus propices à la nidification de ces oiseaux. Ces lieux seront détruits.

Fonctions écologiques (art. 13.1 chapitre C-6.2)	Tourbière boisée (MH1)	Marécage à érables rouges (MH2)	Marécage à érables rouges (MH3)	Marécage à érables rouges (MH4)	Étangs (E1, E2)
	Non détruit – dans la zone tampon	Détruit sur environ 85% de la superficie	Entièrement détruit	Entièrement détruit	E1 non touché E2 légèrement touché

J'ai en mémoire, un groupe de citoyens de Pincourt, qui pour vérifier la véracité d'une étude fournie par un promoteur immobilier qui voulait détruire des milieux naturels, ont embauché une firme de biologistes. Il en est ressorti des conclusions diamétralement opposées qui ont soulevé des questions sur les autorisations délivrées par le gouvernement du Québec.

<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-03-06/protection-des-milieux-naturels/des-citoyens-s-arment-d-etudes.php>

Dans des cas de développements qui touchent la protection de la biodiversité, il faudrait toujours demander une contre-expertise. Sans dire que Tetra Tech a été malhonnête dans les résultats de son inventaire des espèces qui pourraient être touché, il ne faut pas être naïf. Je ne connais aucune compagnie qui mord la main qui le nourrit.

Christiane Bernier